

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025

L'an Deux mil vingt-cinq et le **15 JUILLET** à 20 H, le Conseil Municipal de la Commune de LA BAUME D'HOSTUN, dûment convoqué, s'est réuni, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Mme Marion PELLOUX-PRAYER, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :				15	Présents ou représentés				12
En exercice :				14	Date de la convocation :				08/07/2025
Quorum à atteindre (membres en exercice) :				8	Secrétaire de séance :				Matthieu SCHOTT
NOM et prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	qui a donné pouvoir à :	NOM et prénom des élus	Présent	Absent	Excusé	qui a donné pouvoir à :
PELLOUX-PRAYER Marion	X				ROLLAND Benoit		X		
MURDINET Armand	X				THYRARD Frankline	X			
FAVRE-NICOLIN Dimitri			X	MURDINET Armand	BRUZZESE Lisa	X			
SCALVINI Damien	X				PEAUGER Danaé	X			
DUCLAUX Jonathan			X	PEAUGER Danaé	MISTRAT Patrick	X			
ORDENER Lorraine	X				SCHOTT Matthieu	X			
DUBOIS Sabrina	X								
CRON Lionel		X							

ARRET DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le procès-verbal de la réunion du 3 juin 2025 est approuvé.

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE LA PRESENTE SEANCE :

Transmission en Préfecture le :		17/07/2025	
N° de la délibération	Thème	Objet	Décision
2025-07-01	AUTRES TYPES DE CONTRATS	CŒUR DU VILLAGE – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES	Approbation
2025-07-02	AUTRES TYPES DE CONTRATS	HANGAR – CHOIX DU COORDINATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)	Approbation
2025-07-03a	DIVERS	HANGAR – DEMANDE DE SUBVENTIONS	Approbation
2025-07-03b	DIVERS	SALLE POLYVALENTE – CHANGEMENT DU CHAUFFAGE – PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTIONS	Approbation

2025-07-04	DIVERS	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Approbation
2025-06-05	DIVERS	CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN BARNUM	Approbation

Objet (2025-07-01) : **CŒUR DU VILLAGE – CHOIX DU BUREAU D'ETUDES**

Madame le Maire rappelle que, par délibération n° 2024-12-08 du 17 décembre 2024, Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le centre-bourg de La Baume s'organise autour de plusieurs équipements et services de part et d'autre de la rue principale (les Richards) :

- D'un côté, la mairie, l'école, l'église implantées autour d'une place majoritairement occupée par du stationnement ;
- De l'autre, la salle des fêtes et l'épicerie (située dans un bâtiment communal) donnent sur un grand parc s'ouvrant plus au sud sur la rue du Savet.

En 2023, la commune s'est interrogée sur le devenir de deux bâtiments communaux situés au cœur de cette centralité : un ancien presbytère et des ateliers communaux. Avec l'accompagnement du CAUE, les élus ont constitué un groupe de co-construction avec des habitants pour réfléchir à différents scénarios programmatiques sur le devenir de ces bâtiments et des espaces publics aux abords. A l'issue de cette réflexion, certaines pistes ont été privilégiées et la Commune a déjà engagé quelques actions en conséquence :

- le maintien de l'épicerie sur son emplacement actuel côté parc avec un projet d'amélioration de ses espaces extérieurs ;
- la démolition des annexes du presbytère, le déplacement de la serre, le retrait d'une citerne gaz et l'ouverture de l'espace extérieur autour du presbytère pour recréer des liaisons entre les équipements et espaces publics (en cours) ;
- le déplacement d'une partie des ateliers communaux vers les garages (mission de maîtrise d'œuvre en cours) proche de la mairie pour libérer des espaces pour les villageois (programme encore à préciser) ;
- le devenir du presbytère n'est pas acté. Le fort attachement des habitants à ce lieu nécessite d'y aménager des usages peu privatifs. Dans un premier temps et pour faire vivre le bâtiment, la Commune envisage de le proposer en gîte d'étape communal pour la période estivale (sans travaux lourds) en lien avec la véloroute voie verte de l'Isère ou en option de location avec la salle des fêtes.

La Commune a choisi de confier au CAUE une mission d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage se décomposant comme suit :

1. Élaboration en concertation avec les élus, du cahier des charges des missions à confier :
 - Prise en compte des études réalisées, des aménagements récents, des projets en cours, et mise à jour du pré-diagnostic déjà réalisé sur les espaces publics. Cette étape permettra de définir précisément le périmètre de réflexion ;
 - Appui à la définition des éléments de programme, du périmètre d'étude, des objectifs de qualité à partir de références ;
 - Définition du contenu de la mission à confier (éléments de mission, démarche participative, type de marché...) et rédaction du cahier des charges.

2. Accompagnement dans la procédure de choix de l'équipe de professionnels à qui sera confiée la mission de maîtrise d'œuvre, dans le respect de la réglementation des marchés publics (rédaction des pièces techniques de la consultation, appui à l'analyse des candidatures et des offres, rédaction des comptes-rendus). La mission du CAUE n'intègre pas l'accompagnement de la commune dans l'élaboration des pièces administratives (CCAP, acte d'engagement, etc.) et dans la mise en ligne sur le profil acheteur ;
3. Suivi du déroulement de la mission menée par l'équipe de professionnels choisie jusqu'au niveau de l'avant-projet : expertise dans un souci de réponse cohérente et qualitative au contexte et aux objectifs énoncés dans le cahier des charges.

Après rédaction, il a été décidé de lancer une consultation selon la procédure adaptée restreinte soumise aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 à 8 du Code de la Commande Publique.

Selon l'avis à concurrence publié sur la plateforme sur <https://www.marches-publics.info/accueil.htm> en date du 9 mai 2025 et conformément au règlement de la consultation, les candidats ont été invités à déposer électroniquement les candidatures au plus tard le 2 juin 2025 à 12 h.

14 candidatures ont été reçues.

L'ensemble des candidatures a été examiné le 6 juin 2025 selon les critères suivants :

- Présentation de la composition et des compétences de l'équipe (précisant les noms des personnes chargées de l'exécution de la mission) ;
- Présentation des moyens matériels et humains ;
- Liste de références en matière d'opérations comparables des différents membres de l'équipe ;
- Présentation de 5 références/démarches illustrées maximum du (ou des) concepteur(s) de l'équipe : avec date, budget, rôle du candidat dans la conduite de l'opération et justification du choix de la référence au regard de la présente consultation ;
- Pièces administratives à fournir :

et il a été retenu les candidatures ci-après :

Lot n°	Candidatures retenues
1	SINOPIA SARL/CITTANOVA SAS
2	Collectif ETC/FAR PAYSAGISTES/SARL TIMEL
3	TOTEM PAYSAGE /ESQUISSE URBAINE/ ALT URBAINE

Chacun des candidats cités ci-dessus a dû fournir, au plus tard le 1^{er} juillet 2025 à 12 heures, un dossier constitué d'une note résumant la compréhension des enjeux et les points spécifiques de la méthodologie de travail proposée, une proposition de planning détaillé, une proposition d'honoraires pour les missions demandées faisant apparaître la décomposition par éléments de mission et la répartition entre les co-traitants :

- Une proposition d'honoraires pour la mission d'étude de programmation,
- Des montants forfaitaires journaliers pour les missions de conseils

Les équipes ont été reçues, ensuite, lors d'un entretien-négociation de 45 min. le 4 juillet dernier. Cela a permis d'échanger sur :

- la composition globale de votre équipe et vos références ;
 - votre perception des objectifs de la commune et votre méthode de travail au regard du préprogramme qui vous a été fourni ;
 - et votre proposition d'honoraires.
- et de les juger selon les critères suivants :
- Valeur technique de l'offre (70 %) appréciée au regard :
 - De la compréhension du contexte, de ses enjeux et des objectifs de la commune (35 %)
 - Clarté et pertinence de la méthode de travail proposée (35 %)
 - Prix proposé - 30% (Méthode de calcul utilisée : (prix le plus bas / prix de l'offre analysée) x 30)

Les analyses pour chacun des lots sont les suivantes :

Candidats retenus	SINOPIA	TOTEM PAYSAGE	Collectif ETC
Compréhension du contexte, de ses enjeux et des objectifs de la commune (35 %)	32	28	32
Clarté et pertinence de la méthode de travail proposée (35 %)	33	28	34
Note sur 70	65	56	66
Prix proposé HT de la mission d'étude de programmation	36 125 €	24 300 €	37 000 €
Prix proposé HT Mission de conseil de 5 jours	3 750 €	6 000 €	2 500 €
Prix total HT	39 875 €	30 300 €	39 500 €
Note à 30 % (Méthode de calcul utilisée : (prix le plus bas / prix de l'offre analysée) x 30)	22.8	30	23
NOTE TOTALE SUR 100	87.80	86	89

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Et après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, par un vote à main levée de 10 POUR et 2 abstentions

DECIDE de RETENIR la proposition du bureau d'études Collectif ETC
AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Objet (2025-07-02) : **HANGAR – CHOIX DU COORDINATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE (CSPS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Commande Publique,
Considérant les travaux de restructuration et d'extension du hangar,
Considérant la nécessité de recourir aux services d'un coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS), pour assurer la sécurité des équipes chantier et plus largement du public.

Madame le Maire expose qu'une consultation, auprès d'organismes, a été faite.

	Désignation			
	Phase de conception	Phase de réalisation	<u>pour information</u> : Nombre de réunions suivi de chantier	soit TOTAL HT
Qualiconsult	630.00	1 837.50	12 visites	2 467.50 €
Drôme Ardèche Coordination	450.00	1 500.00	9 visites	1 950,00 €
Dauphiné Prévention	920.00	2 940.00	8 réunions	3 860,00 €

Après avoir présenté les candidatures,

Vu le nombre de réunions de chantier proposées et le contenu de toutes les prestations attendues,

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

DESIGNE le Bureau Drôme Ardèche Coordination de Romans sur Isère, Coordonnateur de Sécurité et Santé pour le chantier cité ci-dessus,

DIT que le montant forfaitaire des honoraires est de 1 950 € HT.

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis et tout autre document se rapportant à la bonne gestion de cette affaire.

Objet (2025-07-03a) : **RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU HANGAR – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire rappelle le projet de restructuration et extension du hangar ayant pour but de regrouper les deux sites occupés par les services techniques en un seul et même lieu. Il convient de restructurer l'entrepôt situé à proximité de la mairie et de réaliser une extension comprenant :

- Réaménagement intérieur du bâtiment existant (création de sanitaires, local de rangement en mezzanine)
- Création en extension d'une zone couverte non fermée,
- Création d'un abri couvert et non clos
- Etc...

Le Cabinet YES architecture nous a présenté l'avant-projet sommaire

DETAIL DES TRAVAUX ET PRESTATIONS	Montant H.T.
Démolition - Gros Œuvre – VRD - Terrassement	78 000,00 €
Charpente	33 000,00 €
Menuiseries intérieures Platerie Peinture	17 500,00 €
Plomberie Electricité	9 000,00 €
Montant total des travaux	137 500,00 €

HONORAIRES	
Maitrise d'œuvre	15 000,00 €
Coordonnateur de Sécurité	1 950,00 €

DIVERS	
Etude Géotechnique	2 200,00 €
Achat de terrains 504 m2	2 681.28 €
Estimation des frais notariés	850.00 €

MONTANT H.T. DES TRAVAUX	160 181.28 €
---------------------------------	---------------------

Le plan de financement se présente comme suit :

<u>SUBVENTIONS ATTENDUES</u>

<u>Région</u> - Bonus Ruralité Taux d'intervention régionale : 40 % maximum Plancher de dépenses subventionnables : 7 000 € HT Subvention plafonnée à 24 400,00 € Plafond de dépenses subventionnables : 250 000 € HT	- € 0,0% Pas éligible	- €
---	--	------------

Plafond de dépenses subventionnables : 250 000 € HT		
<u>Département</u> - Enveloppe départementale	160 181.28 € 50%	80 090.64 €
SDED - Certificats d'Economies d'Energie (CEE)	0%	- €
<u>CA Valence Romans Agglo</u> - Fond de concours		33 093,00 €
TOTAL PREVISIONNEL des aides attendues <i>plafond 80</i> % 125 320,00 €		113 183.64 €
FINANCEMENT		46 997.64 €

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

APPROUVE le projet d'extension et restructuration du hangar pour un montant de 156 650 € HT et le plan de financement ci-dessus énoncé

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme

SOLLICITE auprès de la Communauté d'Agglomération Valence Romans Agglo le solde du fonds de concours

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Objet (2025-07-03b) : **SALLE POLYVALENTE – CHANGEMENT DU CHAUFFAGE – PLAN DE FINANCEMENT - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire informe qu'il serait judicieux de changer le système de chauffage de la salle polyvalente. Actuellement équipé d'aérothermes électriques, il serait projeté d'installer une pompe à chaleur Air/Air pour un montant de 27 492.60 € comprenant la dépose de l'ancien système et la remise à niveau du tableau électrique (devis établi par EBAI ELEC).

Le plan de financement se présente comme suit :

<u>SUBVENTIONS ATTENDUES</u>		
<u>Région</u> - Bonus Ruralité Taux d'intervention régionale : 40 % maximum Plancher de dépenses subventionnables : 7 000 € HT Subvention plafonnée à 24 400,00 € Plafond de dépenses subventionnables : 250 000 € HT	- € 30,0%	8 610,00 €

Plafond de dépenses subventionnables : 250 000 € HT		
--	--	--

Département - Enveloppe départementale	28 700,00 € 50%	14 350,00 €
--	--------------------	-------------

SDED - Certificats d'Economies d'Energie (CEE)	0%	€ -
--	----	-----

CA Valence Romans Agglo - Fond de concours		- €
--	--	-----

TOTAL PREVISIONNEL des aides attendues <i>plafond 80</i> 22 960,00 % €		22 960,00 €
--	--	-------------

FINANCEMENT		5 740,00 €
--------------------	--	------------

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

APPROUVE le projet de changement du système de chauffage de la salle polyvalente pour un montant de 27 492.60 € HT et le plan de financement ci-dessus énoncé

SOLLICITE auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes une subvention au titre du Bonus Ruralité

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Objet (2025-07-04) : **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le groupe de travail s'est réuni pour examiner les demandes de subventions allouées aux différentes associations.

4 500.00 € ont été votés au budget. Il est proposé de verser les subventions suivantes :

<u>Subventions aux Associations</u>	4 500,00 €	Crédits votés au budget
<i>Reliquat</i>	<i>2 150,00 €</i>	
Total des subventions allouées	2 350,00 €	
Comité des fêtes – Fête de l'Été	1 000.00 €	<i>Groupe de musique/Jeu gonflable / DJ</i>
Foot Hostun	250.00 €	<i>8 enfants</i>
Epicerie Sociale et Pédagogique	100.00 €	

FNACA Hostun	50,00 €	
Familles Rurales (Ass.) - Fonctionnement	400,00 €	
ADMR Chatuzange le Goubet	250,00 €	
Bibliothèque d'Hostun	100,00 €	
EHPAD de St Laurent - comité animation la Matinière	50,00 €	
MFR Chatte	150,00 €	3 enfants

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité

DECIDE d'allouer les subventions réparties comme ci-dessus.

Objet (2025-07-05) : **CONVENTION AVEC LA REGION POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN BARNUM CORRESPONDANT A UNE SUBVENTION EN NATURE**

Madame le Maire rappelle que le 28 avril dernier, La Région Auvergne-Rhône-Alpes a proposé d'offrir aux communes de moins de 2.000 habitants un barnum destiné aux activités associatives. Un matériel particulièrement utile à l'approche de la saison d'été propice aux festivités.

La demande avait été déposée et celle-ci a été acceptée. La valeur comptable de ce matériel est de 1 327 € correspondant à une subvention en nature.

Une convention attributive de subvention en nature a été rédigée selon les principales conditions ci-après :

La commune s'engage :

- à stocker le barnum dans son sac de transport dans un lieu propre, abrité et approprié.
- A mettre à disposition de ses associations locales à titre gratuit le barnum et s'assurer de sa bonne utilisation
- Informer toutes les nouvelles associations qui s'installent sur notre commune de la mise à disposition du barnum
- Conserver le marquage Région apporté sur le barnum, sans ajout supplémentaire, ni altération d'aucune sorte
- Remettre en état à nos frais le barnum s'il venait, quelle qu'en soit la raison, à être altéré (remplacement de pièces, changement de la toile par exemple)
- S'assurer que le barnum, après chaque utilisation, sera restitué sans dégradation, réaliser le cas échéant, un entretien approprié, voire une réparation,
- Pouvoir rendre compte que l'utilisation annuelle du barnum, objet de la subvention, en tenant à jour un carnet d'utilisation du barnum, comprenant notamment les dates d'utilisation, les associations utilisatrices,
- Veiller à ce que le barnum, désormais propriété de la commune, soit bien couvert par les polices d'assurances souscrites par la Commune ou les associations utilisatrices

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par un vote à main levée de 7 POUR et 5 abstentions

ACCEPTE la mise à disposition de la Région Auvergne Rhône Alpes d'un barnum de qualité de 3 m x 3 m aux couleurs de la Région Auvergne Rhône Alpes, un kit d'haubanage et un sac de transport destiné à être exclusivement utilisé par des associations locales sous la forme d'une subvention en nature.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention et toutes pièces nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Le secrétaire
Matthieu SCHOTT

Le Maire,
Marion PELLOUX-PRAYER